

## DOCTORAATSONDERZOEK - DOCTORATS

ORNELLA ROVETTA

### **Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda comme source d'histoire ?**

Doctorat en Histoire, Art et Archéologie, Université libre de Bruxelles, 2013. Promoteur : Pieter Lagrou.

Entre 1995 et 2015, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a jugé soixante-quinze personnes pour leur responsabilité dans le génocide des Tutsi au Rwanda, perpétré entre les mois d'avril et juillet 1994. Comment un tribunal, créé afin de juger la perpétration d'un crime d'une telle ampleur, gère-t-il la tension entre les attentes d'un discours symbolique fort sur le génocide, et la complexité de la mise en œuvre des procès et du discours juridique qui en constitue le point d'aboutissement ? À travers l'exploitation des archives produites durant les procès, cette recherche interroge la manière dont le Tribunal se saisit des faits, rassemble des documents et des témoignages, et produit, à son tour, un récit judiciaire et des sources extrêmement riches. Cette recherche porte dès lors sur les contenus et les spécificités des sources générées au cours de ce processus judiciaire international complexe.

La thèse s'articule en deux parties et place les débuts du Tribunal au cœur de son questionnement par une analyse minutieuse des débats qui accompagnent sa création d'une part, et par l'étude approfondie du premier procès, celui du bourgmestre rwandais Jean-Paul Akayesu, d'autre part.

La première partie s'appuie sur un ensemble de sources diplomatiques, étatiques, onusiennes, d'organisations non-gouvernementales ainsi que sur des entretiens. Elle propose une entrée en matière concrète de l'histoire du TPIR et éclaire la multiplicité des acteurs

impliqués dans les débats initiés durant le génocide et qui aboutissent à la création du Tribunal par le Conseil de sécurité de l'ONU le 8 novembre 1994. Le croisement de ces sources variées permet l'analyse de cette période cruciale de balisage du terrain judiciaire malgré l'impossibilité d'accéder à une partie des archives diplomatiques ou aux archives du Bureau du Procureur. En guise de fil conducteur, l'accent est mis sur les différentes initiatives de documentation des crimes entreprises au cours de l'année 1994. Ce faisant, l'événement-même du génocide constitue un point d'attention central, tant dans cette première partie que dans la suivante.

C'est une étude micro-historique du procès de Jean-Paul Akayesu qui forme la trame de la seconde partie de la thèse. Débuté en janvier 1997 et achevé en septembre 1998, le procès de l'ancien bourgmestre de la commune de Taba revêt une importance particulière par le jalon juridique qu'il pose. En effet, sa condamnation résulte de la première mise en œuvre par une cour internationale de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide depuis son adoption en 1948. Ce jugement a, de ce fait, été largement commenté par les juristes. Pourtant, le déroulement précis du procès fondé sur les dépositions de quarante-et-un témoins et sur cent cinquante pièces à conviction, demeurait moins connu. L'observation de ce déroulement, à partir d'un travail minutieux sur les archives et d'entretiens, montre un procès à la fois atypique et emblématique. Atypique d'abord, ou local, parce qu'il s'agit d'un procès attentif à la dimension locale du génocide, au sein de la commune de Taba. C'est l'expérience particulière des massacres

dans cette commune qui fonde la mise en accusation et forme le cœur du procès. Mais il a aussi permis la comparution de témoins emblématiques dont certains se sont mobilisés en amont en faveur de la création du Tribunal et ont été sollicités en vue d'apporter une dimension de contextualisation plus large au procès.

L'historiographie consacrée aux procès historiques, à leur mise en récit et aux débats entre 'vérité historique' et 'vérité judiciaire' constitue l'assise théorique et méthodologique de ce travail. Par une étude critique des sources et par la constitution du Tribunal en objet d'étude à part entière, ce travail a voulu ouvrir de nouvelles pistes de recherche sur la mise en œuvre concrète et les défis d'un tribunal international. En s'attardant sur le témoignage judiciaire et sur ses difficultés d'interprétation, ce travail propose également un essai d'histoire au plus près du terrain, qui mobilise l'histoire sociale et politique du Rwanda, ainsi que des sources produites au cours d'autres procès d'autorités locales. Enfin, il s'agit, à travers l'histoire du premier procès, d'explorer une partie de l'histoire du Tribunal comme construction en cours.

Cette recherche a été menée grâce à une bourse d'Aspirante du FRS-FNRS (Fonds de la recherche scientifique), entre 2009 et 2013. Ce financement a permis de réaliser trois séjours de recherche au Rwanda et à Arusha, Tanzanie, où siège le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.